



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE

## AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 15 janvier 2024, adopté le règlement n°379-12-2023 modifiant le règlement numéro 347-01-2023 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Racine et la publication des avis publics.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la Loi.

DONNÉ à Racine ce 22 janvier 2024.

Lyne Gaudreau  
Directrice générale, greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 22 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC